

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 107
Objet

RECLASSEMENT INDICIAIRE
DU DIRECTEUR DE SERVICE
ADMINISTRATIF

DATE DE CONVOCATION

1er Juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

1er Juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze

le sept juin

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TÊTARD Guy

Etaient présents : MM. TÊTARD, BUJARD, DUFOUR, BUCHET, HARDE, COLLE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU, BERLAND, DELAIR, DOMEQ, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Madame FAVIERE par M. BOUCHET
Mlle FOUCHÉ par M. TÊTARD

Absents : MM. de LIPKOWSKI, MM. STIPAL, RIVIERE, BARRIERE.

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'échelle indiciaire du Directeur de Service Administratif, a été arrêtée par référence à celle du Secrétaire Général Adjoint (abattement de 20 points)

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 mai 1974, relatif au reclassement indiciaire des Secrétaires Généraux et Secrétaires Généraux Adjointes

DECIDE :

- de fixer ainsi qu'il suit l'échelle indiciaire du Directeur de Service Administratif (indices bruts)

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
430	475	520	565	615	665	715	765

Cette mesure prendra effet du 1er Janvier 1974

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, et mois suddits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance.



Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TÊTARD

